DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 décembre 2019

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4113-2018.
Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par *Gazifère inc.* - Phase 1.
Pièces déposées en preuve, par hyperliens, par le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM.

Chère Consœur,

Le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM confirme verser au présent dossier, par hyperliens, les pièces suivantes, afin qu'elles soient réputées en preuve aux fins de l'argumentation orale et, éventuellement, dans la décision de la Régie à intervenir. Ces pièces sont déposées en la présente Phase 1 mais pourraient, le cas échéant, aussi être citées lors de la Phase 2 :

- **ÉNERGIR (GAZ MÉTRO)**, Dossier R-4008-2017, Pièce B-0096, GazMétro-1, Doc.1 vrr. Cette pièce indique qu'Énergir a déjà eu des contrats d'approvisionnement à court terme auprès d'EBI.

- **MINDEX**, Dossier R-4008-2017, Pièces A-0083 et A-0084, Documents de réflexion sur l'intégration des coûts des achats de Gaz Naturel Renouvelable (GNR). Ces documents confirment l'inévitabilité de l'insuffisance, à terme, du bassin des *« acheteurs volontaires »* de GNR pour acheter tout le GNR acquis par le distributeur, de sorte qu'une socialisation partielle du coût d'acquisition du GNR serait inévitable.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).